



## **Ancien fumeur confronté sur son lieu de travail au tabagisme de ses deux supérieurs hiérarchiques ..**

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 18 octobre 2010

---

Bonjour,

Mon mari, ancien fumeur, rencontre une difficulté sur son lieu de travail.

En effet, ses deux supérieurs hiérarchiques fument dans les bureaux en dessous du sien, ce qui fait qu'il est continuellement enfumé !

Il a déjà essayé de leurs en parler à plusieurs reprises et les réponses sont toujours du domaine du flou, voir du reproche ... il ne fallait pas arrêter !

Il est à bout nerveusement et j'aimerais lui trouver une solution légale, diplomatique et surtout radicale afin qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions !

Pouvez-vous m'aider ?

### Réponse :

Il n'existe pas de solutions diplomatiques à ce genre de conflit. L'attitude de ces supérieurs démontre en effet qu'ils estiment être couverts par leur pouvoir hiérarchique et par le sentiment d'impunité que leur confère la menace que ce pouvoir fait peser sur l'avenir professionnel de ceux qui osent récriminer.

Si votre mari estime que sa santé est mise en danger par le tabagisme passif dans son lieu de travail, il peut indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer ce type d'infraction
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Exercer son [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi
- Ou [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République.

La solution la plus diplomatique demeure donc l'appel à l'inspection du travail, mais votre mari devra veiller à effectuer ou confirmer ses démarches par courrier et s'il craint que sa situation soit mise en péril, demander que son anonymat soit respecté sans pour autant écrire de manière anonyme.